

Le présent formulaire est obligatoire à l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, construction neuve comme réhabilitation.

Ce dossier a pour objectif de vous aider à concevoir un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur (arrêtés du 7 septembre 2009, 7 mars 2012, 27 avril 2012, XP DTU 64.1 d'août 2013).

Suite au dépôt de votre dossier, le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) vérifiera la conformité de votre projet et vous conseillera avant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, **le SPANC viendra contrôler la bonne exécution des travaux avant le remblaiement du dispositif d'assainissement.**

Le SPANC a été créé le 21 décembre 2004. A ce titre, une redevance a été instaurée pour couvrir les frais de fonctionnement de service.

Les montants indiqués ci-après correspondent aux tarifs applicables depuis le 24 mars 2015:

Contrôle de conception / réalisation des travaux : 120 € T.T.C.

Contrôle de fonctionnement : 90 € T.T.C.

Document à remplir en 3 exemplaires

DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable :

Adresse électronique :

Pièces à joindre

Obligatoires :

- de la pente du terrain (flèche dirigée vers l'aval en indiquant le %).

- ☒ Etude de sol
- ☒ Plan de situation de la parcelle (plan au 1/25 000 ou 1/50 000)
- ☒ Plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif (plan au 1/200 ou 1/500) en indiquant l'emplacement :

- des constructions et des zones de circulation ;
- des sorties des eaux usées ;
- de la filière d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement et exutoire) ;
- des arbres et des limites de propriété ;
- du ou des captages d'eau, les sources et les ruisseaux ;

Facultatives selon la situation de la parcelle et les caractéristiques du projet :

- ☐ Dérogation préfectorale

PROJET

Cocher les cases correspondant à votre projet

➤ Nature du projet

☐ Mise en place d'une filière d'assainissement
non collectif pour une construction neuve

☐ Réhabilitation d'une filière d'assainissement
non collectif existante

➤ Caractéristiques du projet

• Parcelle

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales : Superficie :

Pente du terrain : ☐ < 5 %

☐ de 5 à 10 %

☐ > 10 %

• Habitation

☐ Habitation individuelle : ☐ principale

☐ secondaire

Nombre de chambres :

☐ Autre (préciser)

• Mode d'alimentation en eau potable

☐ Adduction publique

☐ Adduction privée (forage, puits)

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) destiné à la consommation sur le terrain ou sur un terrain mitoyen à moins de 35 mètres de la zone d'épandage prévue dans votre projet :

☐ OUI

☐ NON

• Destination des eaux pluviales

☐ Infiltration sur le terrain

☐ Réseau de surface (fossé, canal)

☐ Rétention (cuve, mare)

☐ Autre (préciser) :

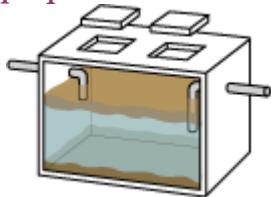
DESCRIPTION DE LA FILIERE PROJETEE

Cocher et renseigner la filière choisie

PRETRAITEMENT

Le prétraitement permet la décantation et la liquéfaction des matières.

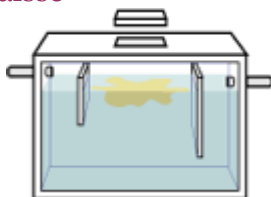
☐ Fosse septique toutes eaux



Volume :litres

Obligation de mettre une ventilation primaire et secondaire

☐ Bac à graisse



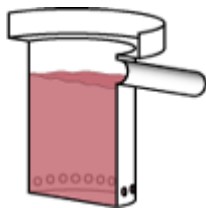
Eaux collectées :

- ☐ Cuisine
☐ Salle de bain
☐ Cuisine + salle de bain

Volume :litres

Obligatoire si la sortie des eaux ménagères est située à plus de 10 mètres de la fosse septique toutes eaux.

☐ Préfiltre



- ☐ Intégré à la fosse septique toutes eaux
☐ Extérieur à la fosse septique toutes eaux

Dans ce cas, préciser le volume :
.....litres

Autres dispositifs

☐ Dispositif de relevage des eaux

☐ Chasse à auget

Caractéristiques.....

Caractéristiques.....

☐ Autres

☐ Microstation d'épuration (*une étude hydrogéologique de la parcelle est obligatoire*)

Joindre une copie de l'avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et les fiches techniques correspondantes publié au Journal officiel de la République française **et une attestation indiquant que le pétitionnaire a pris connaissance des conditions d'entretien et qu'il s'engage à les respecter.**

Caractéristiques (*nom de la microstation + nombre d'équivalent habitant - EH*)

Avis du SPANC

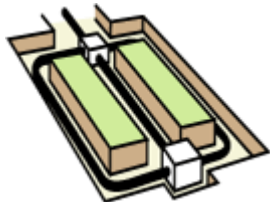
TRAITEMENT

Selon la nature du terrain à implanter à plus de 3 mètres des limites de propriété, à plus de 3 mètres des arbres et à plus de 35 mètres de tout forage destiné à la consommation humaine

Le traitement permet l'épuration naturelle des effluents par le sol en place, par un sol artificiel (sable siliceux lavé, zéolithe ...).

Filières non drainées

☐ Tranchée d'infiltration

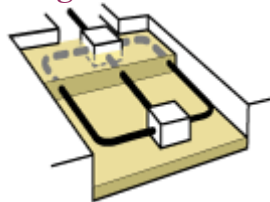


Nombre de tranchées =

Longueur d'une tranchée =mètres

Longueur totale =mètres

☐ Lit d'épandage



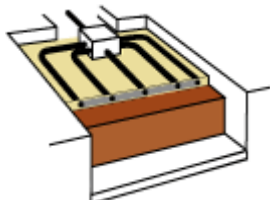
Surface =m²

Longueur =mètres

Largeur =mètres

Nombre de drains =

☐ Filtre à sable vertical non drainé



Surface =m²

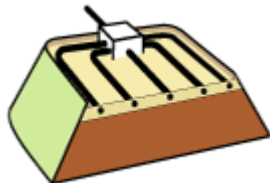
Longueur =mètres

Largeur =mètres

Nombre de drains =

Filières drainées

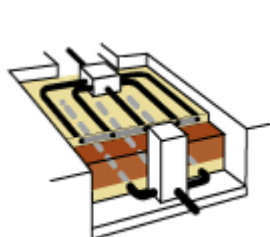
☐ Tertre d'infiltration



Surface minimale au sommet =m²

Surface minimale à la base =m²

☐ Filtre à sable vertical drainé



Surface =m²

Longueur =mètres

Largeur =mètres

Nombre de drains =

☐ Lit à massif de zéolithe

Surface =m²

Evacuation des eaux traitées (*filières drainées*)

☐ Fossé (*Autorisation de rejet du propriétaire obligatoire à fournir*)

☐ Tranchée d'infiltration

☐ Ruisseau, cours d'eau

☐ Puits d'infiltration (*Dérogation préfectorale obligatoire à fournir*)

☐ Autre

Engagement du propriétaire

Je soussigné (e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement du Service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de communes.

Je m'engage à :

- ne réaliser mes travaux d'assainissement qu'après réception de l'avis favorable du SPANC ;
- prévenir le SPANC deux semaines avant la fin des travaux pour effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux (avant remblaiement) ;
- m'acquitter du montant de la redevance fixée par délibération du Conseil de communauté ;
- autoriser le SPANC à effectuer le contrôle de bon fonctionnement de mon installation d'assainissement dont la fréquence est définie dans le règlement du service public d'assainissement consultable sur notre site Internet et à m'acquitter de la redevance dont le montant est fixé par délibération du Conseil de communauté.

A le,

Signature du demandeur :

PROPOSITIONS D'AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUEZE EN PROVENCE

☐ Avis Favorable

☐ Avis favorable avec réserves

☐ Avis défavorable

Commentaires :

.....
.....
.....
.....

Date :

Le Président

Julien MERLE

PROPOSITIONS D'AVIS DU MAIRE

☐ Avis Favorable

☐ Avis favorable avec réserves

☐ Avis défavorable

Commentaires :

.....
.....
.....

Date :

Le Maire

Service de l'assainissement non collectif chargé de l'instruction du dossier et du contrôle des travaux :

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

802, avenue Fernand Gonnet

84850 CAMARET-SUR-AYGUES

☎ 04 90 29 46 10 - 📠 04 90 29 46 11

accueil@ccayguesouveze.com